



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le **14 AVR. 2026**
ID : 062-216209080-20260408-2026_12-DE

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-12**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,
Le 08 ~~Avril~~ à 19 heures,

Date de convocation : Le 1^{er} avril 2026
Date d'affichage : Le 1^{er} avril 2026 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX, Patrick GOMEL

17/19

Excusé :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Valérie MANCHUELLE GILLET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

2/19

Absent :

Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

0/19

**Commission communale des impôts directs (CCID)
Désignation des noms pour la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commune de la Capelle-Lès-Boulogne ayant moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire de la commune.

L'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention, la liste des 24 noms suivants :

NOM	NOM D'USAGE	PRENOMS
BOULY		Jean-Luc
CAFFIER		Michèle
COULOMBEL		Marie
DELBART		Alfred
DEMARSY		Roland
DERINCK	VANDEKERKHOVE	Catherine
DESFACHELLES		Dominique
DUFLOS		Pascal
DURIEZ		Alain
ELARD		Denis
FIX		Alain
GOMEL		Patrick
HANSE		Marcel
HOUTON		Alain
LECAILLE		Michel
LELEU	DELATTRE	Valérie
LELIEVRE		Philippe
MAZUREK		Jacky
MEURDESOIF		Christian
NAVET		Dominique
ROMMELAERE		Gregory
TINCHON		Roger
VILAIN	LERAILLE	Francoise
WULLEPUTTE		Pierre

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14 AVR. 2026

Brevet
Levraut

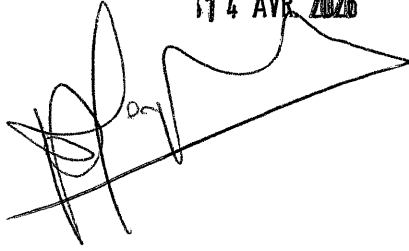
ID : 062-216209080-20260408-2026_12-DE

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 08/04/2026

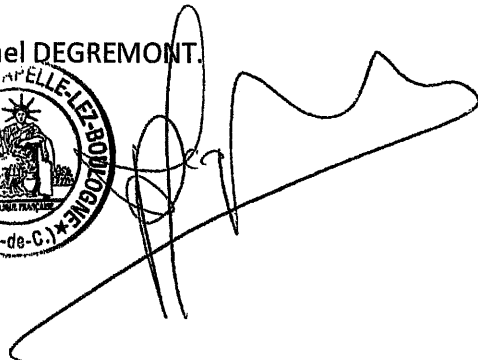
Certifié et rendu exécutoire le :

14 AVR. 2026



Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 062-216209080-20260408-2026_12-DE